

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2012

RÉGULATION ÉCONOMIQUE OUTRE-MER ET DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (N° 245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Marie-Jeanne, Mme Bello, M. Azerot, M. Serville et M. Nilor

ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer à la dernière occurrence du mot :

« cession »

le mot :

« opération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.